



# VÉLO-MIXEUR

Pédalez, savourez !

Le vélo mixeur fonctionne de manière ludique, à la force du mollet. Pédaler permet au public de se rafraîchir avec un délicieux smoothie, à base de fruits frais, tout en abordant les thèmes de la mobilité active, de la nutrition, de la santé, du sport et des loisirs.

## Le concept

Quelques fruits dans le blender à l'avant du vélo, du jus de fruit et **quelques coups de pédales**, c'est tout ce qu'il faut pour déguster un délicieux smoothie.

Sur le principe de la dynamo, le vélo-mixeur représente un excellent outil pour aborder de manière conviviale **les enjeux de la transition énergétique et du respect de l'environnement**. Il capte l'attention sur tous types d'événements.



### Informations pratiques



Très efficace, un pédalage de 30 à 60 secondes suffit.



En 1h, environ 50 personnes dégustent un smoothie.



L'installation est très rapide. Prévoir un espace de 5m<sup>2</sup> avec 2 tables et un point d'eau à proximité.



Le vélo doit être stocké dans un espace sécurisé, un antivol peut être fourni à la demande.

## Les options

Vous pouvez louer le vélo **avec ou sans animation**.

L'action comprend :

- Animateur.rice.s et encouragements (option)
- Le vélo-mixeur et 2 blenders
- Barnum (option)
- Congélateur (option, prévoir un branchement électrique)
- Matériel de découpe et de stockage des fruits
- Fruits, jus (production locale ou française) et quelques ingrédients-mystères à deviner !
- Gobelets
- Recyclage des déchets verts
- Enquête sur le mode de déplacement avec les gobelets usagés et tableau noir (option).

## Contactez-nous

**Alice Pavillet - responsable Culture**

[alice.pavillet@maisonduvelotoulouse.com](mailto:alice.pavillet@maisonduvelotoulouse.com)

05 61 71 09 92 / 06 52 96 71 34

*L'association la Maison du Vélo est une structure de l'économie sociale et solidaire dont l'objet consiste, par la déclinaison d'une offre de services, à développer l'usage du vélo. Ses prestations sont des services aux membres. L'adhésion est valide un an de date à date, à compter de la date du premier service rendu.*